

**RAPPORT
ANNUEL D'ACTIVITÉ
2025**

Association Médicale Interentreprises - AMI
2, rue de Châteaudun
75009 PARIS

SOMMAIRE



1/ Édito

03

- 1-1 - LE MOT DE LA PRÉSIDENTE
- 1-2 - LE MOT DE LA DIRECTION

2/ Caractéristiques du service

05

- 2-1 - CADRE ADMINISTRATIF ET RÉGLEMENTAIRE
- 2-2 - INFRASTRUCTURES
- 2-3 - NOTRE ORGANISATION
- 2-4 - NOS ÉQUIPES
- 2-5 - EFFECTIFS PRIS EN CHARGE
- 2-6- ADHÉSION - RADIATION

3/ Nos actions, Nos missions

09

4/ Exécution de l'offre de services et du projet pluriannuel de service

12

- 4-1 - AXE 1 : PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
- 4-2 - AXE 2 : SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ
- 4-3 - AXE 3 : PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP) ET MAINTIEN EN EMPLOI (MEE)
- 4-4-AXE 4 : LANCEMENT DE L'OFFRE COMPLÉMENTAIRE

5/ Conclusion

16

6/ Perspectives et Objectifs 2026

17

7/Annexes

19

1.1 - LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chers adhérents et collaborateurs de l'AMI,

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des transformations opérées par l'AMI, qui sont à la fois :

- Structurelles, induites par les changements législatifs issus par la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021, ses décrets d'application et la certification SPEC 2217,
- Et conjoncturelles qui reflètent l'adaptation continue de notre service.

Dans ce contexte, l'A.M.I. a poursuivi avec détermination sa mission essentielle : préserver la santé physique et mentale des travailleurs et accompagner durablement les entreprises dans leurs démarches de prévention et de sécurité au travail.

Le Conseil d'Administration très impliqué dans cette démarche tient à saluer l'engagement constant de nos équipes administratives, médicales et pluridisciplinaires, dont l'expertise et la mobilisation quotidienne permettent d'apporter des réponses adaptées aux enjeux actuels. Leurs actions contribuent activement au développement d'une prévention primaire efficace et au maintien dans l'emploi.

L'année 2025 a également été marquée par la poursuite de nos efforts en matière de modernisation, d'innovation et d'amélioration continue de nos pratiques, afin d'offrir un service de qualité, toujours plus performant et accessible à nos adhérents.

Forts de ces avancées et très impliqués dans les grandes orientations de notre CPOM et de notre projet pluriannuel de service, nous abordons l'année 2026 avec ambition et responsabilité, déterminés à faire de la prévention et de la santé au travail un levier majeur de performance sociale et durable.

Nous remercions l'ensemble de nos équipes pour leur engagement quotidien.

Rose RUZZU
Présidente

1.2 - LE MOT DE LA DIRECTION

Chers Adhérents,
Chers collaborateurs,

Créée en 1953, l'AMI s'est imposée comme un acteur essentiel de la santé et de la sécurité au travail en IDF, dans le périmètre géographique : Paris, 92, 93, 94 et Vélizy-Villacoublay.

Reconnue pour son expertise, sa proximité avec le milieu professionnel, l'environnement de travail et la qualité de ses conseils, l'AMI a poursuivi la transformation de ses pratiques et de son fonctionnement pour répondre aux exigences de la certification SPEC 2217 et renforcer le service rendu aux employeurs adhérents et à leurs salariés.

L'implication, le professionnalisme, le soutien des équipes administratives et médicales ont permis à notre SPSTI de s'adapter aux évolutions de l'activité et de relever les nombreux défis qui s'imposent à lui depuis ces deux dernières années.

Des avancées importantes ont marqué l'année 2025, notamment avec le lancement du logiciel métier en janvier, la modernisation nécessaire des pratiques de l'AMI et la mise en place d'une politique RH, permettant ainsi à notre SPSTI de répondre aux exigences réglementaires, aux nouvelles attentes des adhérents et aux enjeux de demain.

Impulsés par l'arrivée d'une nouvelle Direction Générale chargée de mettre en œuvre la certification et les changements initiés par le Conseil d'administration, ces évolutions ont permis à l'AMI d'obtenir le premier niveau de la certification SPEC 2217, le 15 septembre 2025, sans aucune non-conformité (Certificat numéro 2025-141-42).

L'accompagnement, l'engagement et l'implication des équipes médicales et administratives ont été déterminants dans ce succès.

Cependant, ces transformations et l'obtention de notre premier niveau de certification n'auraient pas été possibles sans la confiance de nos adhérents et la mobilisation de nos ressources financières, l'AMI ayant bénéficié d'une dérogation exceptionnelle pour ne pas augmenter la cotisation en 2025.

Ce rapport d'activité illustre les efforts déployés, les engagements pris dans le nouveau projet pluriannuel de service 2025/2029 et les actions menées par l'AMI pendant l'année 2025.

Fort de ces transformations, notre SPSTI poursuit ses actions et continue de progresser pour répondre aux défis d'un monde du travail en constante évolution. Nous sommes fières du travail accompli et d'accompagner l'AMI dans sa réussite.

Sophie SASSIER
Directrice Générale

Samira BENTAHAR
Directrice Administrative et Financière

CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

2.1 CADRE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE

Siège Social : 2, rue de Châteaudun - 75009 Paris

Compétence interprofessionnelle pour les départements de Paris (75), des Hauts-de-Seine (92), de la Seine Saint-Denis (93), du Val-de-Marne (94) et la commune de Vélizy-Villacoublay (78).

Agrément délivré pour 5 ans en date du 22 avril 2022, et dans les mêmes conditions, pour le secteur unique chargé de la surveillance médicale des travailleurs temporaires.

2.2 INFRASTRUCTURES

L'A.M.I. dispose de plusieurs centres répartis sur le territoire afin de garantir une proximité avec ses adhérents et leurs salariés :

- 9 centres médicaux fixes,
- 2 centres mobiles,
- Des centres annexes à travers les locaux mis à disposition de nos équipes médicales par les entreprises pour assurer le suivi médical de leurs salariés.



2.3 NOTRE ORGANISATION

Le diagramme illustre l'organigramme de l'entreprise, distinguant les liens hiérarchiques (orange) et fonctionnels (bleu).

Structure hiérarchique (Lien hiérarchique - orange) :

- PRÉSIDENCE (Rose RUZZU - Présidente)
- CONSEIL D'ADMINISTRATION
- BUREAU
- COMMISSION DE CONTRÔLE
- DIRECTION
 - DIRECTION GÉNÉRALE
 - DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
- SERVICE RH
- SERVICE JURIDIQUE
- PÔLE ADMINISTRATIF
- PÔLE FONCTIONS SUPPORT
- PÔLE MÉDICAL

Structure fonctionnelle (Lien fonctionnel - bleu) :

- Responsable du Pôle des assistants
- DIRECTION MÉDICALE
- Responsable du Pôle des Infirmiers
- PÔLE DES ASSISTANTS
- PÔLE DES MÉDECINS
- PÔLE DES INFIRMIERS
- Pôle pluridisciplinaire Animation & Coordination par le médecin référent de l'entreprise (Article R4623-1 2° du Code du Travail)

Légende :

- Lien hiérarchique (orange)
- - - Lien fonctionnel (bleu)

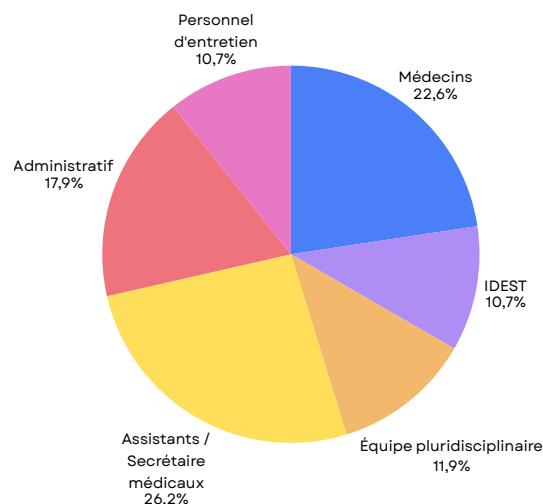
CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

2.4 NOS ÉQUIPES

84 professionnels* accompagnent les entreprises et leurs salariés dans la mise en oeuvre de la prévention et de la santé au travail :

• Médecins du travail -----	19
• Infirmiers santé travail -----	9
• Équipe pluridisciplinaire -----	10
(dont 1 psychologue et 2 assistantes sociales)	
• Assistants / Secrétaires médicaux -----	22
• Administratif -----	15
• Personnels d'entretien -----	9

*74.15 ETP, équivalents temps plein | au 31/12/2025



2.5 EFFECTIFS PRIS EN CHARGE

107 149

salariés suivis

6 334

adhérents

dont 85 sociétés d'intérim

41 543

visites réalisées

SI
97 294

SIA
5 422

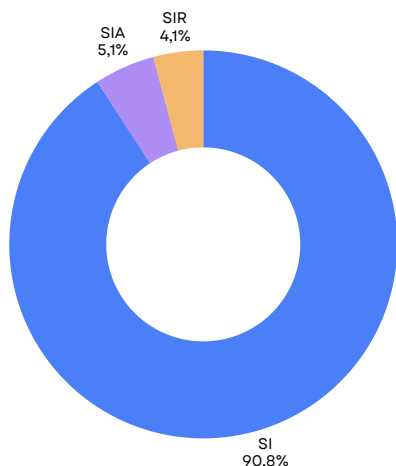
SIR
4 433

**24 180 visites par nos
médecins du travail**

**17 363 visites par nos
infirmiers en santé au travail**

**58.20 % visites par nos
médecins du travail**

**41.80 % visites par nos
infirmiers en santé au travail**



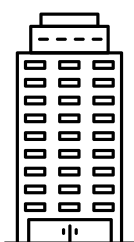
CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Adhésion / Radiation

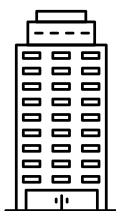
Nouveaux adhérents : **1 454** avec leur **11 353** salariés

Démissions ou radiés : **1 777** avec leur **12 834** salariés

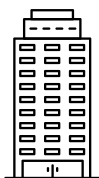
Répartition par taille d'entreprise



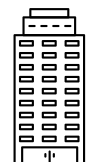
Entreprises de
1 à 9 salariés
4 236 adhérents
(**66.88 %**)



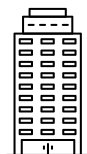
Entreprises de
10 à 49 salariés
1 675 adhérents
(**26.44 %**)



Entreprises de
50 à 199 salariés
366 adhérents
(**5.78 %**)

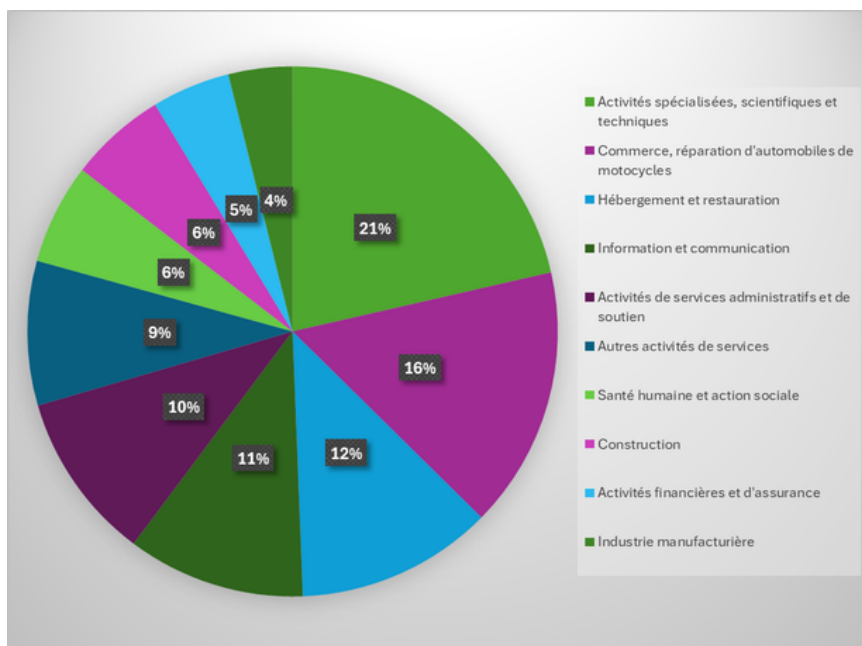


Entreprises de
200 à 299 salariés
29 adhérents
(**> 1 %**)



Entreprises de
300 salariés ET PLUS
28 adhérents
(**> 1 %**)

Les 10 secteurs d'activité les plus représentés par nos adhérents



NOS ACTIONS

2025 : UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LA TRANSFORMATION ET L'ACTION

Engagée dans une politique d'amélioration continue, l'AMI a poursuivi, **en 2025**, sa mission de prévention et de santé au travail avec une détermination renouvelée, dans le respect des critères de certification. Elle a obtenu le **niveau 1**, le 15 septembre 2025

Ce rapport présente les avancées opérées, le bilan d'une année de transition réussie, d'engagements renforcés en faveur des entreprises adhérentes et de leurs **107 149 salariés suivis**.

1- Prévention et innovation au cœur des priorités de l'AMI

Outre la poursuite des évolutions initiées en 2024, dans un contexte de modifications des organisations et des conditions de travail, l'AMI a en 2025 :

- Remanié son **projet pluriannuel de service** pour les 5 ans à venir (**2025/2029**) pour répondre aux besoins des employeurs et des salariés dans un contexte évolutif et s'inscrire dans le cadre de la Loi du 2 août 2021 qui renforce la prévention en santé au travail,
- Conclu le **nouveau CPOM** début juillet 2025 pour s'inscrire dans les orientations de la CRAMIF, de la DRIETS et des autres partenaires,
- Mis en place sa **cellule de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)**, le maintien en emploi (MEE) constituant aujourd'hui un enjeu majeur.

2- Une organisation tournée vers l'avenir

L'année 2025 illustre également la capacité de l'AMI à anticiper les défis à relever et les enjeux actuels et à venir, notamment :

- En amorçant une **transformation interne** pour améliorer son attractivité médicale et répondre aux besoins actuels des employeurs adhérents et de leurs salariés,
- En maintenant une **proximité territoriale** tout en s'adaptant aux évolutions du marché du travail,
- En poursuivant la **qualité des services** proposés,
- En adaptant les **compétences** de ses salariés à l'évolution de l'activité.

2025 : PRÉVENIR LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

La cellule PDP a été mise en place afin d'anticiper le risque de perte d'emploi et de maintenir les salariés concernés dans le monde du travail tout en préservant leur état de santé.

Le maintien en emploi (MEE) fait partie des enjeux sociaux individuels et collectifs majeurs.

Nombreuses sont les circonstances pouvant impacter la capacité d'un travailleur à rester en emploi en raison de son état de santé et susceptibles d'intervenir à tout moment.

En effet, l'usure professionnelle, la survenue d'un accident ou d'un souci de santé peut remettre en cause la capacité d'une personne à travailler, avec pour conséquence potentielle l'inaptitude partielle ou totale à son poste de travail.

Intervenante de proximité, la cellule PDP de l'AMI a une véritable mission de repérage du risque de désinsertion professionnelle.

NOS ACTIONS

Véritable cellule opérationnelle organisée autour :

- Des **médecins du travail** qui sont les **référénts** de la prise en charge des salariés suivis par la cellule,
- Des **professionnels spécialisés** (ergonomes, Techniciens en prévention des risques professionnels, psychologue du travail, assistantes sociales) qui font partie des ressources indispensables au bon fonctionnement de la cellule PDP,
- Et d'une **chargée de mission** qui coopèrent étroitement avec les acteurs internes mais également avec tous les acteurs et les partenaires externes (Agefiph, CAP emploi, CEP, etc.).

Cette cellule **identifie** les besoins, **travaille** à la mise en place d'actions pertinentes et **accompagne** les salariés présentant un risque de perte d'emploi à plus ou moins long terme, en raison de leur état de santé.

Cette cellule permet à l'employeur et aux salariés concernés :

- **D'accéder directement à des expertises spécialisées** en prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) : identification, analyse, accompagnement et collaboration avec des partenaires externes,
- De bénéficier **d'actions individuelles et collectives** favorisant le maintien en emploi telles que :
 - o Un aménagement de poste,
 - o Un suivi personnalisé,
 - o Un accompagnement individuel en lien avec d'autres acteurs externes pour trouver des solutions adaptées à la situation du salarié (Exemple : Étudier les possibilités de réorientation professionnelle). Après quelques mois de fonctionnement, elle remporte un franc succès.

2025 : CONCLUSION D'UN NOUVEAU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), conclu en juillet 2025, vise essentiellement à mettre en œuvre les priorités définies avec la CRAMIF, la DRIETS et les autres SPSTI, en cohérence avec les objectifs retenus dans la région PARIS et IDF.

Ces derniers s'inscrivent également dans les priorités de l'AMI pour les 5 ans à venir, actées dans son projet pluriannuel de services (2025/2029).

L'AMI, ses équipes médicales et pluridisciplinaire ont maintenu et renforcé leur mobilisation dans la prévention des risques professionnels.



NOS MISSIONS

MISE EN OEUVRE DES ATTENDUS DE LA CERTIFICATION

01

**SUIVRE L'ÉTAT DE SANTÉ
DES SALARIÉS**

02

**PRÉVENIR LES RISQUES
PROFESSIONNELS**

03

**PRÉVENIR LA DÉSINSERTION
PROFESSIONNELLE**

04

**DONNER À CHAQUE SALARIÉ
UN ACCÈS
INDIVIDUALISÉ À SES
INFORMATIONS**

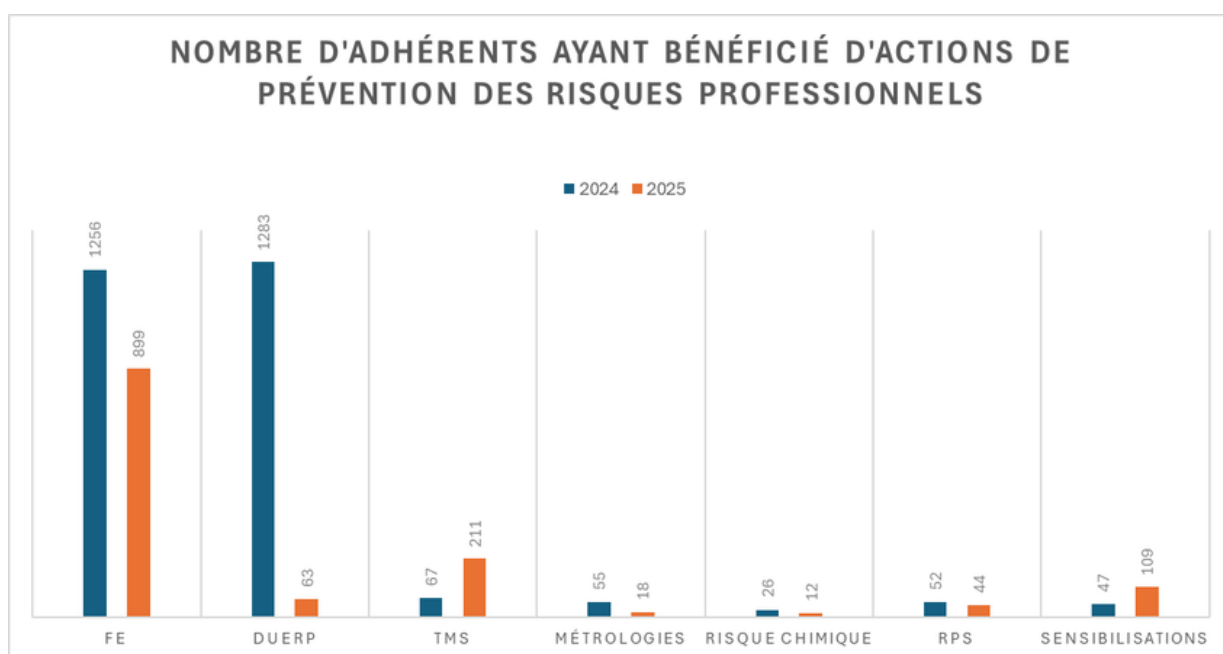
**FACILITER LES FORMALITÉS
D'ADHÉSION
VIA LE NUMÉRIQUE**

EXÉCUTION DE L'OFFRE DE SERVICES ET DU PROJET PLURIANNUEL DE SERVICE

4.1 - AXE 1 : PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Actions menées pour l'optimisation des FE pour un repérage efficace des risques menant à la réalisation d'actions collectives (Action 1-3 du projet pluriannuel)

- Amélioration de l'utilisation et de l'exploitation des FE : formation des équipes médicales et pluridisciplinaire,
- Prioriser la réalisation des FE et les mises à jour dans les délais réglementaires,
- Remise des FE à l'employeur avec identification des points de vigilance.



Consultations spécialisées réalisées :

- Entretien individuel avec la psychologue du travail :

331
entretiens

283
salariés concernés

214
adhérents concernés

- Assistante sociale : 95 salariés accompagnés

- Orientation médicale : 2 195 salariés
- Autre orientation : 154 salariés

EXÉCUTION DE L'OFFRE DE SERVICES ET DU PROJET PLURIANNUEL DE SERVICE

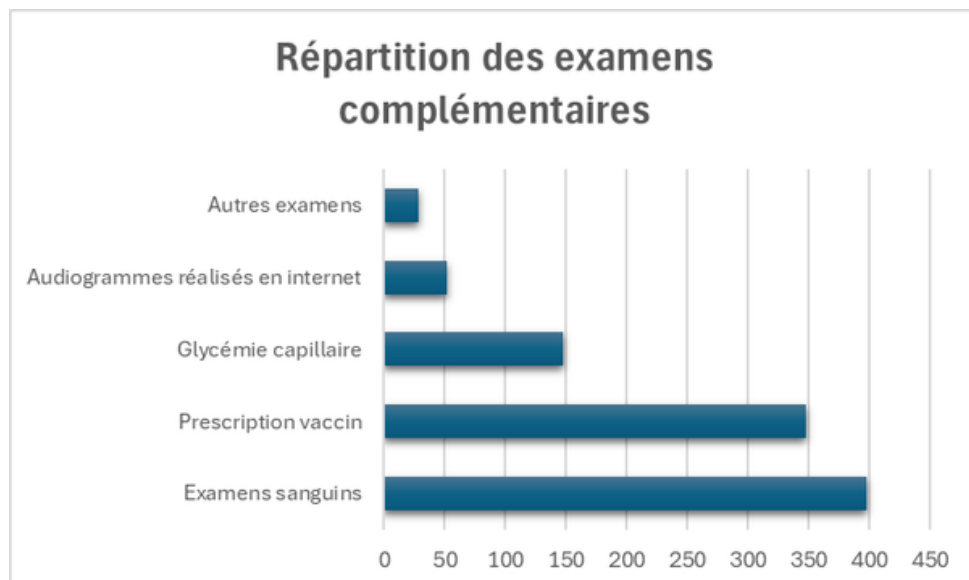
4.2 - AXE 2 : SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

- 71 300 convocations ont été émises,
- 41 543 visites ont été réalisées,
- L'absentéisme est en baisse : 14.20 % en 2025 (-9.20 % par rapport à l'année précédente).

Ces visites se répartissent en :

- **VIP : 29 263 (54.90 %) :**
 - VIP initiale : 22 790
 - VIP périodique : 5 659
 - VIP intermédiaire : 814
- **Visites à la demande : 4 291 (10.30 %) :**
 - Demande de l'employeur : 1 891
 - Demande du médecin du travail : 1 129
 - Demande du salarié : 984
 - Demande de l'infirmier : 287
- **Visites de reprises : 3 083 (7.40 %)**
- **Visites Examen Médical d'Aptitude (EMA) : 2 943 (7.10 %) :**
 - EMA d'embauche : 2 173
 - EMA périodique : 625
 - EMA d'affectation SIR : 145
- **Visites de pré reprise : 1 113 (2.70 %)**
- **Visites suivi de carrière : 502 (1.20 %) :**
 - Visite de mi-carrière : 481
 - Visite post exposition : 16
 - Visite post professionnelle : 5
- **Autres visites : 348 (0.8 %)**

Examens complémentaires :



EXÉCUTION DE L'OFFRE DE SERVICES ET DU PROJET PLURIANNUEL DE SERVICE

4.3 - AXE 3 : PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP) ET MAINTIEN EN EMPLOI (MEE)

Mission de la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle

La cellule PDP a pour objectifs de repérer et prendre en charge de manière précoce et coordonnée les salariés en risque de désinsertion professionnelle.

Elle a pour missions de :

- **Mettre en œuvre** des actions de sensibilisation collective,
- **Anticiper** et/ou **identifier** des situations individuelles de risque de désinsertion professionnelle,
- **Mettre en place** des moyens et des mesures individuelles de prévention et d'accompagnement, en lien avec l'employeur et le salarié concerné,
- **Participer** avec les partenaires identifiés à des actions d'accompagnement de maintien en emploi des salariés éligibles aux actions menées par la cellule PDP,
- **Construire** et **proposer** des actions collectives de prévention de la désinsertion professionnelle adaptées et ciblées.

Une équipe pluridisciplinaire dédiée

- Pour prévenir globalement les risques de désinsertion professionnelle (Action 3-1)
- Pour repérer en amont ces risques lors d'interventions en entreprises (Action 3-2)
- pour promouvoir la prévention de la désinsertion professionnelle auprès de tous les acteurs (Action 3-3).

Aux côtés d'une chargée de mission qui coordonne la cellule, l'accompagnement à la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) et au maintien en emploi (MEE) est organisé autour des médecins référents et de l'équipe pluridisciplinaire (Techniciens en prévention des risques professionnels, Ergonome, psychologue du travail, assistantes sociales).

2) Composition de l'équipe pluridisciplinaire réalisant des Actions en Milieu du Travail (AMT)



EXÉCUTION DE L'OFFRE DE SERVICES ET DU PROJET PLURIANNUEL DE SERVICE

4.3 - AXE 3 : PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP) ET MAINTIEN EN EMPLOI (MEE)

DÉVELOPPER LA PRÉVENTION PRIMAIRE ET SECONDAIRE (ACTION 3-1)

CHIFFRES CLÉS

Nombre de plans de maintien en emploi formalisés et initiés en 2025



102

Nombre de plans de maintien clôturés en 2025



96



82 maintiens dans l'entreprise d'origine



11 sortis de l'effectif sans solution socio-professionnelle



3 autres cas

4.4 - AXE 4 : LANCEMENT DE L'OFFRE COMPLÉMENTAIRE

Cette année 2025 a également été marquée par le lancement de l'offre complémentaire pour répondre aux demandes des employeurs adhérents.

CONCLUSION

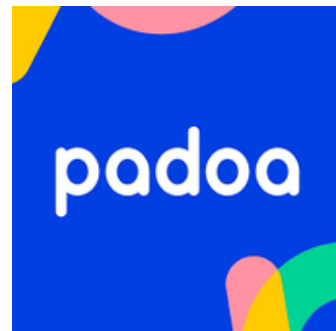
Afin de s'inscrire pleinement dans les exigences légales relatives aux missions des SPSTI, plus spécifiquement de l'offre socle ainsi qu'aux prescriptions du référentiel de certification SPEC 2217, l'AMI a intégré dans ses orientations stratégiques un axe transversal dans l'objectif de:

- Promouvoir l'accompagnement des employeurs adhérents notamment dans le DUERP,
- Développer les échanges avec les employeurs adhérents
- Améliorer la communication externe de l'AMI
- Viser la satisfaction des employeurs adhérents et de leurs salariés dans le cadre de l'amélioration continue
- Adapter et développer sa politique Ressources Humaines.

À cet effet, l'AMI a intégralement refondu son site internet que la Direction a voulu intuitif, plus clair, mieux ciblé et plus adapté aux besoins des salariés et des employeurs adhérents, plus spécifiquement dans la recherche d'informations pratiques.



L'AMI a également renforcé son service adhérents pour répondre rapidement à leurs interrogations, les accompagner dans la prise en main du logiciel métier et améliorer la qualité de ses services avec relation de confiance et de proximité.



Dans le cadre de l'adaptation et du développement de sa politique RH, notre SPSTI a également souhaité intégrer dans ses priorités la formation et le développement des compétences de tous les collaborateurs.

Un plan de développement des compétences a été lancé, fin 2025, sur 3 années afin de permettre aux équipes médicales et administratives de s'adapter aux nouvelles pratiques professionnelles, aux évolutions organisationnelles, technologiques et réglementaires.

PERSPECTIVES 2026

Au cours de ces premiers mois de l'année 2026, l'AMI poursuit ses évolutions et reste engagée pour renforcer la confiance de ses adhérents et de leurs salariés, notamment par la mise en oeuvre des actions suivantes :

- **Sécuriser** et **fiabiliser** le numérique en santé au travail avec la mise en place de l'INS et de la messagerie sécurisée **pour faciliter** les échanges entre professionnels de santé **et garantir** la sécurité des systèmes et la protection des données de santé, conditions essentielles de la **confiance**
- **Accompagner** les transformations
- **Investir** dans les compétences :
 - Pour **adapter** et **faire évoluer** les équipes administratives et médicales en poste avec la mise en place d'un plan de développement des compétences (Actions de formation adaptées à l'évolution des métiers et des enjeux),
 - Pour **procéder** à des recrutements ciblés pour renforcer les compétences clés
- **Moderniser** les outils de travail pour faciliter le pilotage
- **Poursuivre** les actions menées et les événements internes favorisant les échanges et les décisions collectives.

Ces actions traduisent la volonté de permettre aux équipes médicales et administratives de se concentrer sur l'essentiel, de gagner en efficacité et de travailler dans un environnement propice à l'engagement et à la qualité du service rendu tout en s'inscrivant dans les évolutions réglementaires.

OBJECTIFS 2026

LA CERTIFICATION SPEC 2217

Engagée dans une politique d'amélioration continue l'AMI poursuit ses efforts dans le respect des critères de certification.
Après le Niveau 1 obtenu le 15 septembre 2025, elle se prépare à passer le Niveau 3 dès la fin de l'année 2026.



OBJECTIFS 2026

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉVENTION PRIMAIRE DES RISQUES PROFESSIONNELS PAR UNE AUGMENTATION :

- Des actions de **sensibilisations collectives** des employeurs adhérents et de leur salariés,
- Des **visites** et **conseils en entreprise**, notamment dans les TPE/PME avec un accompagnement dédié,
- Des **études** et des **adaptations aux postes de travail**, avec une approche également collective,
- Des analyses de risque

Toutes ces actions s'inscrivent dans nos **axes prioritaires 2025-2029**.

Parallèlement, un plan d'actions a été mis en place pour assurer une meilleure traçabilité des actions menées en milieu de travail (perfectionner la saisie dans le logiciel métier).

Afin de répondre à ces objectifs, l'AMI continue de :

- Renforcer ses équipes médicales et pluridisciplinaires. À cet effet, elle a procédé au recrutement de **5 médecins du travail**, **3 IDEST** et **3 assistantes médicales**
- Réaliser des états des lieux réguliers de l'activité pour mieux répertorier les risques professionnels concernant certain domaine d'activité,
- Recenser les postes, les procédés et les différents risques,
- Accompagner les entreprises adhérentes et leur salariés au plus proche de leur besoin
- **Améliorer** l'utilisation et l'exploitation des FE

POURSUIVRE LA SENSIBILISATION DES EMPLOYEURS ET DES SALARIÉS SUR LES ENJEUX DE PRÉVENTION PRIMAIRE ET DE SANTÉ PUBLIQUE

Initiées dans le **dernier trimestre 2025**, les salariés ont apprécié les animations mises en place dans les centres médicaux et sur notre site internet.

Elles ont porté sur de la **prévention primaire**, des sujets de **santé au travail** et de **santé publique** et sont destinées à informer les salariés et les employeurs adhérents sur les bonnes pratiques pour prévenir les risques.

Ces actions ont également conduit, parallèlement, à la mise en place de sensibilisations dans les entreprises (cancer du sein, addiction, lutte contre le tabagisme (CF Annexe 2)

Ces campagnes de prévention ayant remporté un franc succès, **l'AMI les poursuit en 2026**.

ANNEXE 1



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- | | |
|--|----------------|
| • Présidente : Madame Rose RUZZU | CFTC Mutualité |
| • Trésorier : Monsieur Rachid HADDADI | CFDT |
| • Secrétaire : Madame Sophie SENNELIER | CPME |

Représentants des employeurs :

- | | |
|----------------------------|-------|
| • Madame Aurélia CORDEVANT | CPME |
| • Madame Christel TEYSSERE | MEDEF |
| • Monsieur Jonathan SALMON | U2P |

Représentants des salariés :

- | | |
|---------------------------|--------------|
| • Monsieur Tahar GHEROUEL | FO |
| • Madame Corinne DENECE | SNEC CFE-CGC |

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

- | | |
|--|----------------|
| • Présidente : Madame Rose RUZZU | CFTC Mutualité |
| • Secrétaire : Madame Sophie SENNELIER | CPME |

Représentants des employeurs :

- | | |
|----------------------------|-------|
| • Madame Aurélia CORDEVANT | CPME |
| • Madame Christel TEYSSERE | MEDEF |
| • Monsieur Jonathan SALMON | U2P |

Représentants des salariés :

- | | |
|---------------------------|--------------|
| • Monsieur Rachid HADDADI | CFDT |
| • Madame Corinne DENECE | SNEC CFE-CGC |
| • Madame Najia OUASID | UNSA |
| • Monsieur Tahar GHEROUEL | FO |

Médecins délégués :

- Docteur AZRIA
- Docteur OTTE

COMPOSITION DE LA COMMISSION MÉDICO-TECHNIQUE

- Madame Rose RUZZU, Présidente
- Docteur TROUVET, Directrice médicale
- Docteur AZRIA - Titulaire
- Docteur OTTE - Titulaire
- Docteur HO SHUI LING - Suppléante
- Docteur IFTIMI - Suppléante
- Madame D'HAUTHUILLE, IDEST
- Madame LALOUE, IDEST
- Madame MARTIGNÉ, technicienne en prévention des risques professionnels,
- Madame BRIZZI, technicienne en prévention des risques professionnels,
- Madame LE GALL, assistante
- Madame TARTARE, assistante de l'équipe pluridisciplinaire

ANNEXE 2

CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

07/2025



Canicule au travail : ce que change le décret du 1er juillet 2025 pour les employeurs

10/2025



Octobre Rose : l'AMI Prévention s'engage pour la prévention du cancer du sein

11/2025



Santé au travail en novembre : Un mois pour dire stop au tabac